



À retenir :

- Privilégiez le **prélèvement mensuel** pour plus de simplicité.
- Nous vous recommandons par avance de **déposer votre dossier avant le 15 juillet** afin de vous assurer de recevoir votre carte avant début septembre.

Pour tout renseignement, votre contact :

Service scolaire

KEOLIS-CIF

servicescolaire@keolis.com

Plus d'informations sur roissypaysdefrance.fr